

09/03/2019

Assemblée Générale du CASAM

Hôtel de ville de Metz



« Rien de ce qui est humain ne m'est étranger »

CASAM

RAPPORT MORAL

Au cours de l'année 2018, le nombre d'arrivées sur les côtes européennes, par la Méditerranée, a beaucoup baissé : on en a dénombré 140 000 l'an dernier, soit sept fois moins qu'en 2015 ! On est encore loin de la "ruée vers l'Europe", prophétisée par certains ou de la réalisation de la "théorie du grand remplacement", brandie par les identitaires.

Il était donc permis d'espérer que ce répit dans les mouvements migratoires, allait être utilisé pour améliorer le Régime d'Asile Européen Commun, qui avait frôlé l'effondrement en 2015. Au lieu de cela, les gouvernements des états membres de l'Union Européenne ont introduit des mesures unilatérales afin de faire face aux « déferlements migratoires », imaginaires, mais lucratifs sur le plan électoral.

Ces gouvernements restent encore loin d'un accord autour de l'asile ; ils se concentrent sur la protection des frontières extérieures et sur l'accélération des renvois vers les pays d'origine. Ils oublient ainsi que pour beaucoup de ces migrants, l'arrivée en Europe représente la dernière étape d'un voyage traumatisant, au cours duquel ils ont été victimes de tortures et de viols, de longue détention dans des conditions épouvantables, de rackets répétés et de travaux forcés allant jusqu'à la mise en esclavage.

De plus, les dirigeants européens réduisent l'accueil à une démarche compassionnelle et à des décisions propres à chaque état membre, tout en se refusant à agir dans une cohérence politique globale, ignorant que la politique de l'asile relève du droit européen, auquel ils ont d'ailleurs souscrit.

La Commission européenne et le Parlement parviendront-ils à œuvrer, avant les élections du 26 mai, en faveur d'un compromis garantissant une solidarité avec les états membres de premier accueil, tout en prévenant les mouvements secondaires, mais surtout, parviendront-ils à définir une politique commune, humaniste, en faveur de ces hommes, femmes et enfants, prêts à tout pour fuir la misère, la persécution et la guerre ?

On peut en douter, car la confusion, entretenue dans l'espace public, et servant les thèses national-populistes, entre la politique migratoire et la politique de l'asile, conduit encore à la maltraitance du droit d'asile en Europe.

La question migratoire reste pourtant une priorité absolue pour l'UE. Même si les arrivées ont baissé ces deux dernières années, de nouveaux facteurs de la dynamique migratoire, changement climatique et évolution démographique, vont représenter un défi pour l'UE durant des décennies. En particulier, le problème des déplacés climatiques se pose de plus en plus, surtout que des guerres sont déclenchées par des bouleversements climatiques et que des conflits créent des problèmes environnementaux.

Pour ne pas démanteler la convention de Genève, il faudra bien préciser les statuts des réfugiés climatiques selon la cause de la migration. Nous devons donc aussi sensibiliser nos concitoyens à ces catastrophes humanitaires à venir et à la nécessité de les résoudre à l'échelle mondiale.

Nous pensons qu'il est possible de parvenir à la définition d'une po

dépassionnée, mesurée et cohérente qui permette la mobilisation de tous pour une prise en charge humaine et solidaire des migrants.

Mais surtout, nous souhaitons la mise en œuvre d'un système européen, efficace, ordonné et indépendant, respectueux du droit d'asile et des réfugiés, en commençant par la suppression de la procédure de Dublin, qui a fabriqué le désordre actuel.

Ces objectifs doivent aussi être atteints dans notre pays.

Nous doutons que cela soit le cas avec l'application de la loi du 10 septembre 2018 "Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie".

Hormis de rares mesures protectrices (notamment sur l'intégration), cette loi instaure principalement des mesures renforcées de restrictions et de contrôles, à des fins d'empêchement d'entrée ou d'expulsion. Elle consacre, pour tous les étrangers, un affaiblissement des garanties et une accentuation de la maltraitance institutionnelle.

Du volet "asile" de cette loi, on retiendra une volonté d'écarter de l'accès à la procédure un grand nombre de demandeurs d'asile et d'assurer plus efficacement l'éloignement des déboutés. Cela se traduit par un raccourcissement des délais, la profusion d'obstacles et de contraintes, l'effacement de droits pendant l'instruction de la demande et la mise en place d'une quasi-automaticité de l'éloignement pour les déboutés à l'issue de la procédure. Enfin, à notre avis, cette loi porte atteinte au droit à un recours effectif, défini par la Charte des Droits fondamentaux de l'UE, juridiquement contraignante pour les états membres.

Cette situation nouvelle va nous obliger à adapter nos interventions, comme précisé dans le rapport d'orientation.

Mais, face à tous ces nouveaux défis, le CASAM poursuivra son objectif fondamental : "aider les demandeurs d'asile à obtenir le statut de réfugié".

Maurice Melchior

RAPPORT D 'ACTIVITÉS 2018

1) L'accueil et l'accompagnement administratif et juridique.

L'année 2018 a été marquée par une hausse de 22% de la demande d'asile en France, passant d'environ 100 000 en 2017 à 122 700 en 2018 (mineurs inclus).

Alors que la « crise migratoire » est résorbée depuis deux ans, du fait, principalement d'accords interétatiques indignes (Union Européenne avec la Turquie en 16 et Italie avec la Libye en 17) et de la fermeture des ports italiens depuis le printemps dernier, notre pays a enregistré le niveau de demande de protection le plus élevé de ces dernières années. Cette situation est essentiellement due aux flux secondaires, c'est à dire aux déplacements des demandeurs d'un pays à l'autre, après un rejet de leur première demande, ou par choix, après un enregistrement dans un pays de premier d'accueil non souhaité. Ces demandes, placées dans la procédure du règlement européen, dit « Dublin 3 », représentent plus du tiers des premières demandes d'asile déposées dans les préfectures françaises.

Sur l'ensemble du territoire, les six premiers pays de provenance des primo-demandeurs sont l'Afghanistan, la République de Guinée (Conakry), l'Albanie, la Géorgie, la Côte d'Ivoire et le Soudan.

En 2018, le taux de protection final (après passage à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et recours à la Cour nationale du droit d'asile), est resté stable à 36% environ, mais avec de fortes disparités entre les nationalités.

En Moselle, par contre, la situation est restée relativement stable par rapport à 2017, qui avait connu un afflux important et la persistance d'un campement à Metz-Blida. Le nombre d'arrivées au Guichet unique de Metz était de 5162 personnes (il y en a eu 5213 en 2017), avec cependant une certaine baisse au premier semestre (300 arrivées en moyenne jusqu'en juillet) et une croissance forte depuis le milieu de l'été (480 en août, 680 en octobre).

Cette situation a été concrètement perçue dans les permanences du CASAM, qui ont été submergées de demandes en août, septembre et octobre. Les bénévoles accueillants, en particulier ceux présents pendant les vacances d'été, se sont beaucoup investis pour permettre aux demandeurs d'asile de tenir les délais et de respecter les procédures.

En 2018, le CASAM a ouvert 640 nouveaux dossiers à Metz (625 en 2017, 488 en 2016) et 49 à Hayange (71 en 2017, 55 en 2016). Les nationalités les plus représentées restent l'Albanie, 213, en baisse très nette par rapport à 2017 (347), suivie de la Serbie, 129 (23 en 2017) et de la Macédoine, 58 (13 en 2017). On notera aussi une progression de DA originaires de République de Guinée et de Géorgie (en fin d'année).

La Moselle présente toujours la particularité d'accueillir plus de 75% de demandeurs d'asile

en provenance de « pays d'origine sûrs », au sens de l'OFPPRA, qui sont soumis à une procédure accélérée et qui vont subir de plein fouet les effets négatifs de la nouvelle loi! Cela ne va manquer de complexifier encore le suivi de ces personnes et leur accès aux droits.

Sur le plan qualitatif, le CASAM a instruit 168 dossiers de première demande d'asile pour l'OFPPRA et 487 recours auprès de la CNDA, accompagnés des demandes d'aide juridictionnelle et des contacts avec les avocats choisis ou désignés.

La préparation des récits et la rédaction des mémoires ont nécessité des entretiens successifs, au cours desquels les accueillants-auditeurs, acteurs centraux de l'élaboration du dossier du DA, ont été accompagnés par des interprètes bénévoles, qui apportent une véritable aide pour clarifier les faits et organiser les arguments. La qualité des récits et des mémoires réalisés au CASAM est reconnue par l'ensemble des partenaires concernés (avocats ou institutionnels). Pour les traductions écrites, assermentées ou non, nous avons utilisé la plate-forme LINO, au comité de pilotage de laquelle nous avons participé en septembre, et à des traducteurs autoentrepreneurs locaux.

La préparation de dossiers de demandes de titre de séjour pour diverses raisons (médicales, motifs exceptionnels, au titre du travail, circulaire Valls, etc..) et de bilans de situations (hébergement, dublinois, compétences...), a également été réalisée. Mais cette activité reste exceptionnelle, elle ne fait que compléter l'aide apportée aux DA suivis par le CASAM. De même, les activités de service et d'orientation se sont maintenues ; elles ont donné lieu à des prescriptions de repas, des enregistrements d'adresses postales, des remises de courriers, etc... *Les permanences sont aussi des espaces où l'on peut trouver des réponses solidaires aux détresses subies par les personnes migrantes en situation précaire.*

2) **Le fonctionnement.**

Toutes les tâches décrites ci-dessus sont menées à bien par les bénévoles qui se réunissent mensuellement en coordination. L'assiduité est restée importante (16 participants en moyenne) et les sujets abordés très divers: questions techniques d'organisation, informations sur l'évolution des procédures, précisions juridiques, contraintes légales, échanges de pratiques.

En particulier, la réunion du 5 juin a permis d'approfondir la réflexion sur la constitution des dossiers et les règles d'entretien avec les DA (impartialité, neutralité, confidentialité, retrait); l'actualisation du livret d'accueil, rendue nécessaire par la nouvelle loi, en tiendra compte.

Ces réunions de concertation mensuelles, ouvertes à tous les bénévoles accueillants et enseignants, constituent un moment d'échanges important qui permet la mise en commun des préoccupations de chacun, sans préalable, ni ordre, mais qui permet d'adapter les actions du CASAM en temps réel en fonction des propositions émises et, aussi, l'appropriation par chaque bénévole des décisions prises.

Si le Conseil d'administration reste l'instance décisionnelle, il prend en compte les propositions émanant des réunions de coordination, qui restent une garantie du fonctionnement consensuel de notre association.

Ainsi, au cours de l'année 2018, le CA s'est réuni 4 fois; la séance du 10 avril a été consacrée à l'élection du nouveau bureau et du nouveau président. Les réunions suivantes ont précisé certaines modalités de fonctionnement (prise en charge des traductions, mise en conformité

avec le Règlement général sur la protection des données...) et nos relations avec nos partenaires (dans le Réseau de solidarité des associations messines, avec le Centre communal d'action sociale...). Le CA a été aussi un lieu de réflexion sur la nouvelle loi asile, qui entraîne une adaptation de nos activités, permettant la poursuite de nos missions statutaires.

Comme l'an dernier, quelques accueillants ont participé, en avril, à une session de formation juridique conduite par Maître Merll, avocate, et organisée par la Ligue des droits de l'homme de Metz. L'étude de dossiers concrets pour les analyses et les argumentations a été appréciée de tous.

Enfin, nous avons diffusé quatre lettres à nos adhérents et aux associations qui nous soutiennent.

3) Les relations avec nos partenaires institutionnels.

Le changement de présidence a entraîné des rencontres formelles avec divers représentants institutionnels, en particulier le Préfet de la Moselle et le Maire de Metz. Cela a permis de présenter la continuité des activités du CASAM, en rapport avec ses missions, et de garantir sa crédibilité dans la défense du droit d'asile, dans l'action concrète, pour l'application du droit national et européen, mais en toute indépendance.

Dans le cadre des débats préparatoires à la nouvelle loi asile-immigration, le 3 mars, nous avons participé à une table ronde organisée par le RESAM, avec invitation aux députés de la Moselle (deux étaient présents : M. Belkir Belhaddad et M. Brahim Hammouche) autour de quatre problématiques:

- les délais d'attente et de traitement des dossiers des demandeurs d'asile;
- la situation des jeunes mineurs isolés;
- le traitement du séjour pour les personnes ni régularisables, ni expulsables;
- la protection des migrants aux parcours traumatisants ou errants de pays en pays (dont les dublinés).

-

Notre intervention spécifique, au-delà des réserves formulées sur le projet de loi par ailleurs, s'est conclue par deux questions:

- 1) Comment concourir à la réduction des délais d'attente, sans prévoir de moyens supplémentaires, humains, financiers et organisationnels pour les services de l'Etat et pour les associations chargées des missions de service public?
- 2) Comment accueillir dignement les migrants primo-arrivants à Metz, sans prévoir l'augmentation des capacités d'accueils en Centre d'accueil des demandeurs d'asile ou de places supplémentaires en hébergement d'urgence?

A la suite de cette rencontre, le communiqué du RESAM précise que « leur vigilance sur des points essentiels en matière de dignité et d'humanité fera écho à nos préoccupations. C'est en effet à l'État qu'il convient d'apporter des réponses claires en la matière. Nous assurons de ce fait tous les élus de notre veille active et continue, ainsi que de notre mobilisation sur les différents aspects évoqués ce jour ».

Par ailleurs, les relations avec divers services publics se sont poursuivies.

Avec une délégation du RESAM, début mai, nous avons rencontré la Direction départementale de la cohésion sociale de Moselle pour faire le point sur l'hébergement

d'urgence à Metz et lui avons réaffirmé notre vigilance à ne pas voir se reconstituer un campement. Nous avons aussi rencontré le Secrétaire général de la Mairie de Metz pour qu'il nous précise les engagements de la ville dans l'accueil des migrants, notamment son rôle dans l'ouverture du Centre d'accueil et d'examen des situations de Borny.

La rencontre avec la direction de l'Association d'information et d'entraide mosellane, en août, précédait la prise d'effet de la régionalisation des marchés publics des Structures de premier accueil des demandeurs d'asile, mais officialisait la fin de notre contrat de sous-traitance pour le suivi des dossiers OFPRA. Cette nouvelle, accompagnée de la mise en œuvre de la loi du 10 septembre, nous a amené à réfléchir à une redéfinition de nos missions d'aides, tout en maintenant les échanges d'informations avec le pôle asile de l'AIEM. Il faut rappeler que, depuis trois ans, une réunion mensuelle permettait la coordination et le suivi des dossiers OFPRA concernés par le contrat. Nous avons aussi participé à l'Assemblée générale de l'AIEM en juin.

La mise en place, au 1er novembre, du « Carrefour des solidarités » par le CCAS de Metz nous a permis de nouer de nouvelles relations de coopération. Ainsi, nous avons conventionné pour la présence d'une accueillante-bénévole, pour une permanence hebdomadaire dans la « petite maison » mise à disposition devant la patinoire, afin d'assurer l'orientation des personnes en procédure d'asile qui s'y présenteraient.

En décembre, nous avons participé, en préfecture, à une réunion d'informations concernant les nouvelles modalités de l'asile et leurs conséquences. Le SG s'est montré disponible à des rencontres périodiques pour faire le point avec les associations concernées. Une boîte-courriel dédiée devrait être mise en place pour permettre une meilleure communication avec la préfecture sur des cas génériques ou individuels.

4) Les relations avec nos autres partenaires associatifs

Au cours de l'année, nous avons poursuivi nos relations privilégiées d'échanges et de coopérations avec l'équipe LDH de Metz, pour la défense des droits des personnes qui nous ont sollicité, mais aussi par notre soutien apporté à son action (avec interpellation des élus) pour la scolarisation des enfants étrangers. Nous avons aussi participé à l'Assemblée générale de la LDH57 en octobre.

Nous avons rencontré, à deux reprises, une délégation régionale de la CIMADE, pour échanger sur nos domaines d'interventions respectifs, suite au projet d'ouverture d'une antenne à Woippy.

Les contacts sont restés fréquents avec Jesuit Refugee Service-Welcome57, qui organise l'accueil de DA en famille, avec « Urgence-Une nuit à l'abri », qui répond à l'hébergement d'urgence des migrants à la rue et avec la Fondation Abbé Pierre pour les prescriptions à la Boutique solidarité-espace Clovis; cette dernière met gracieusement à notre disposition une salle pour nos cours de français, trois demi-journées par semaine.

Nous avons aussi participé à deux réunions de travail avec les intervenants de l'Ordre de Malte au Centre de rétention administrative de Metz, et avons soutenu leur protestation contre l'enfermement des enfants.

Pour permettre l'accès à la culture des exilés, nous avons poursuivi nos contacts avec les institutions culturelles messines, par l'intermédiaire du RESAM; nous avons aussi, entamé des échanges fructueux avec l'association Passages/Bérénice, dont une animatrice est intervenue dans nos réunions et dans nos cours pour sensibiliser les DA à la pratique théâtrale dans les ateliers interculturels « El Warsha ».

Le nouveau président du CASAM a rencontré la nouvelle présidente du Collectif d'accueil des solliciteurs d'asile de Strasbourg début novembre pour une poursuite des échanges d'informations et de pratiques. Nous avons participé déjà à l'Assemblée générale du CASAS en juin.

Comme chaque année, nous étions présents à l'Assemblée générale de l'association « Entraide et Amitié » de Peltre et à la réunion du collège des œuvres de l'association « Entraide et Solidarité Protestante » de l'UEPAL, à Strasbourg. Ces deux associations restent parmi nos plus fidèles contributeurs financiers, et nous leur en sommes très reconnaissants.

5) Nos interventions extérieures.

a) Des présentations du CASAM :

- le 20 avril auprès de M.Lagleize, évêque de Metz ;
- le 17 mai, devant les bénévoles d'AGIR ABCD, au Sablon ;
- le 22 août, avec les responsables du Festival Passages et du projet Bérénice ;
- le 9 septembre, au salon Emmaüs Grand-Est, avec occupation d'un stand toute la journée, à Metz-Expo ;
- le 4 octobre, devant le conseil municipal d'Augny, pour concrétiser une intervention de cours FLE ;
- le 17 octobre, à l'occasion de la Journée du Refus de la misère, organisée sur la dalle du pont Saint Georges et en mairie, par ATD-Quart-Monde ;
- le 29 octobre à Bénévol' à Metz (ex maison du volontariat) ;
- le 31 octobre, à la journée de l'engagement organisé par le CRI-BIJ, à Metz ;
- le 6 décembre, pour l'animation du débat organisé par l'ACAT de Marly autour du film « Human Flow » de AiWeiWei ;
- le 13 décembre, devant le Conseil Citoyen « Quartier prioritaire de la ville » de Borny pour un avis de la structure porteuse de la Politique de la ville-cohésion sociale de la région Grand-Est.

b) Deux interventions au Collège « Nelson Mandela » de Verny, en décembre, avec deux exilés et face aux élèves de 5 classes de 3ème. Le bilan a été publié dans la dernière lettre aux adhérents.

c) Préparation d'une lecture action présentée à l'Espace Bernard-Marie Koltès par la compagnie de l'Escalier, le 14 novembre, dans le cadre de la Biennale Koltès, autour du texte « Les Suppliants » de E.Jelinek et de récits de demandeurs d'asile, recueillis au CASAM.

Synthèse réalisée, avec les apports des membres du bureau, par Maurice Melchior.

Le CASAM dans le Réseau de Solidarité des Associations Messines

Il y a cinq ans, en 2014, un groupe d'associations messines œuvrant dans le domaine de la solidarité, a décidé de créer un réseau afin de dynamiser ses actions grâce à une coopération organisée. Le CASAM a été partie prenante dès le début de cette aventure.

Car oui, c'est dans une véritable aventure que nous nous sommes lancés, en particulier s'agissant de l'organisation et du fonctionnement du réseau. Au fur et à mesure de la montée en puissance des activités du RESAM (ateliers de réflexions et d'action, site web, actions et réactions en fonctions de la désolidarisation des politiques publiques, etc.), il est paru nécessaire de mettre en place une structure d'appui pour soutenir la coordinatrice. Le Comité de pilotage est né au cours de l'année 2018 et le CASAM prend bien sûr sa part de responsabilité dans cette nouvelle manière de fonctionner. De même, le CASAM sera activement présent dans le groupe " Migrants " qui doit fonctionner de manière très réactive lorsque surgissent des inadéquations flagrantes entre notre notion de l'accueil des migrants et les politiques locales. Des délégations ont été présentes aux trois réunions plénières de l'année et ont contribué à la réflexion générale.

Les associations réunies dans le RESAM sont sur-occupées par leurs activités propres et dégager du temps pour assurer la vie du réseau est souvent acrobatique. Il reste que la reconnaissance du RESAM en tant qu'interlocuteur par les autorités locales est indéniable. Et donc la part, même infime, que chaque association peut apporter à sa pérennité est importante. Et le CASAM continuera à fournir la sienne.

Danielle Chognot

Le CASAM dans les médias

Le CASAM et les médias : question qui nous est souvent posée et la réponse est difficile car elle peut être analysée de façon très différente.

Nous avons fait le choix de ne pas médiatiser les cas individuels car cela peut nuire aux demandeurs d'asile. Il convient donc d'être prudent et de préserver les chances pour le solliciteur d'asile, dont l'avenir est en jeu, d'obtenir un statut en agissant de façon inconsidérée et trop virulente. Nous estimons que c'est une voie sage et les résultats sont là pour en témoigner. Il y a les statuts obtenus mais il y a également d'anciens demandeurs obtenant la nationalité française qui demandent à nos accueillants d'être leur parrain ou marraine lors de la cérémonie de remise des diplômes de nationalité française. Pour nous il s'agit là d'une belle reconnaissance du travail accompli et de la confiance dont nous témoignent les demandeurs.

Par contre là où nous devons être présents dans les médias c'est sur les problèmes d'actualité qu'ils soient internes au CASAM ou généraux (nouvelle loi Immigration et asile).

Le premier cas peut être illustré par le changement de président. Des portraits de l'ancien et du nouveau président ont été publiés dans « La Semaine », un long article a été consacré à cette passation de pouvoir dans « Le Républicain Lorrain », des interviews radio ont été réalisées sur « Radio Jéricho » et « Radio Pays Lorrain ». Ce sont là quelques exemples illustrant la vie du CASAM.

Nous avons été également très présents sur les débats qui ont précédé la nouvelle loi soit en tant que CASAM, soit dans le cadre du RESAM (Réseau de solidarité des associations messines) soit en apportant notre contribution et notre soutien à la Coordination française pour le droit d'asile dont nous sommes membre associé.

Cela s'est également traduit par des articles dans la presse écrite mais aussi par des interventions radio et notamment une série de sept émissions d'une demi-heure, à cheval sur 2018 et 2019, sur Radio Pays Lorrain.

Cette photographie de notre présence dans les médias n'illustre pas l'ensemble de nos interventions auprès des élus, des autres associations et de différentes autorités avec pour objectif de rappeler que le droit d'asile est l'un des fondements de la Constitution et qu'il ne faut surtout « pas le restreindre » comme le disait récemment l'ancien directeur de l'OFPRA, Pascal Brice.

Georges Jacquot

Les Cours de Français en 2018

Pour cette activité du CASAM, plusieurs constatations sont à faire pour l'année 2018, quantitativement et qualitativement.

- Quantitativement d'abord :

Il est difficile de donner un nombre exact des apprenants pour deux raisons : c'est une population qui évolue sans cesse en fonction des aléas de la situation administrative des personnes qui la composent. Par ailleurs un même apprenant peut participer à plusieurs groupes afin de progresser plus vite, en ayant plus d'heures par semaine, ce à quoi les enseignants l'encouragent le plus souvent.

Au total on évalue le nombre de personnes qui suivent nos cours à environ 220, pour 30 heures de cours par semaine. Ces cours sont donnés dans 6 lieux différents : au siège du CASAM à Borny, à la Maison des associations, rue du Coetlosquet, à l'Espace Clovis de la Fondation Abbé Pierre, enfin dans les mairies annexes de Bellecroix, du Sablon et à la mairie d'Augny, depuis septembre. Les cours sont organisés par groupes de niveau, plus facilement dans les trois premiers lieux cités qui sont plus spacieux et faciles à diviser.

- Qualitativement ensuite :

Les apprenants sont d'origines géographiques très diverses et ont eu également une formation scolaire très variable, parfois quasi inexistante, parfois d'un bon niveau. Les principaux pays d'où ils proviennent sont les pays balkaniques (ex-Yougoslavie et Albanie), plusieurs pays d'Afrique Sub-Saharienne (Angola, les deux Congo, le Nigeria) ou de la corne de l'Afrique (Éthiopie, Érythrée), des pays de l'ex-union soviétique (Arménie, Géorgie), du Tibet, etc.

La vingtaine de bénévoles qui donnent les cours constitue aussi une population fort variée dans la mesure où, si certains d'entre eux sont d'anciens enseignants, d'autres se sont formés « sur le tas », en binôme avec une personne déjà expérimentée. Il en résulte d'ailleurs une mise en œuvre de méthodes d'apprentissage souvent assez différentes, ce qui constitue, semble-t-il, une originalité et un atout de nos cours. Certains privilégient l'oral et la conversation d'autres insistent plus sur la grammaire et sur l'écrit, voire sur la préparation aux examens. Les apprenants en fonction de leurs capacités et/ou de leurs besoins sont orientés vers le groupe qui semble le mieux adapté à leur objectif.

Une dernière remarque : pour des raisons qui sont assez difficiles à appréhender on constate, d'une année sur l'autre, une augmentation relative des apprenants qui briguent les niveaux supérieurs du DELF (B1 et plus) et moins les niveaux de débutants (A1 et A2) alors qu'un des objectifs du CASAM est de permettre à un maximum de demandeurs d'asile d'atteindre un niveau de langage leur permettant une vie quotidienne plus facile.

Cependant, nous sommes très satisfaits – comme chaque année ! - des très bons résultats obtenus par les candidats à qui nous avons fait passer des tests et que nous avons présentés en 2018 puisque 31 sur 32 ont été reçus : 2 sur 2 en A1, 12 sur 12 en A2, enfin 17 sur 18 en B1.

STATISTIQUES 2018

Dossiers ouverts à Metz : 640 (625 en 2017)

- Europe : **456** (dont **267** venant de l'ex-Yougoslavie et **189** d'Albanie)
- Afrique : **108**
- Asie - Moyen-Orient – ex URSS : **76**

Afghanistan	16
Albanie	189
Algérie	8
Angola	10
Arménie	28
Bangladesh	3
Bosnie	24
Cameroun	4
Centrafrique	1
Congo (Brazzaville)	2
Côte d'Ivoire	9
Érythrée	1
Gabon	5
Géorgie	18
Ghana	1
Guinée	14
Inde	1
Irak	6
Kosovo	56
Liberia	1
Macédoine	57
Mali	2
Maroc	6
Mauritanie	1
Monténégro	9

Nigeria	16
Ouganda	1
Pakistan	1
RDC	13
Sahara occidental	3
Sénégal	2
Serbie	121
Somalie	2
Soudan	3
Syrie	1
Tchad	1
Tunisie	1
Turquie	1
Ukraine	2

Répartition familiale

- 141 couples
- 226 hommes seuls
- 130 femmes seules

Nous avons accueilli 1 **mineur non accompagné** (MNA), dont le pays d'origine n'a pas été noté.

Bilan des activités à Metz

OFPRA	166
CNDA	460
Titre de séjour pour raisons médicales	31
Titre de séjour dans le cadre de la circulaire Valls	5
Titre de séjour pour regroupement familial	1
Préparation à l'entretien à l'OFPRA et à l'audience à la CNDA	13
Bilan de compétences – accès au travail	14
Réexamen – aide à la rédaction de nouveaux motifs	2
Orientation vers d'autres services	29

Bilan de situation (Dublin, hébergement, perte de papiers, etc.)	12
Rédaction de courrier à l'OFII au sujet des conditions matérielles d'accueil (CMA)	Non compté
Prescriptions pour les repas de la Boutique solidarité	72 pour 35 personnes
Adresses postales	29
Remise de courrier	88

Dossiers ouverts à Hayange: 49 (71 en 2017)

- Europe : **43** (dont 20 venant de l'ex-Yougoslavie et 23 d'Albanie)
- Afrique : **1**
- Asie - ex URSS : **5**

Albanie	23
Algérie	1
Arménie	3
Bosnie	8
Kosovo	3
Macédoine	1
Mongolie	1
Monténégro	1
Russie	1
Serbie	7

Répartition familiale

- 15 couples
- 9 hommes seuls
- 10 femmes seules

Bilan des activités à Hayange

OFPRA	2
CNDA	27
Titre de séjour pour raison médicale	15
Titre de séjour pour le travail	1
Autre titre de séjour	1
Rédaction de courrier à l'OFII au sujet des conditions matérielles d'accueil (CMA)	1

Rapport financier et comptable du CASAM pour 2018

À la date du 31 décembre 2018, la situation des comptes du CASAM laisse apparaître un solde positif sur le compte courant de l'Association de **+ 10 986,84 €**.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le montant des paiements effectués s'est élevé à 42 269,48 € (il était de 40 950,76 € en 2017 soit + 1,03 %), alors que les encaissements ont atteint 31 537,05 € (ils étaient de 52 182,20 € en 2017, soit une baisse de -39,6 %).

- Résultat de l'exercice 2018 : - 10 732,43 €
- Solde positif en balance d'entrée : + 21 719,27 €
- soit un résultat global de clôture de **+ 10 986,84 €**

La provenance des principales recettes est la suivante :

- les cotisations et dons : 10 773,69 € (soit 20,2 % des recettes) ;
- l'Association Entraide et Amitié : 1 500,00 €, (soit 2,8 % des recettes) ;
- l'Union des Églises Protestantes d'Alsace et de Lorraine : 3 000,00 €, (soit 5,6 % des recettes) ;
- la ville de METZ : 1 940,00 €, (soit 3,6 % des recettes) ;
- le CCAS de METZ : 2 000,00 €, (soit 3,8 % des recettes) ;
- OFII /AIEM : 10 950,00 €, pour le financement des interventions effectuées dans le cadre du contrat de sous-traitance passé avec l'AIEM pour l'instruction des dossiers présentés à l'OFPPRA par les demandeurs d'asile, (soit 20,6 % des recettes) ;
- la participation des candidats au DELF : 1 095,00 €, soit 2,1 % des recettes) ;
- un don résultant de la clôture de SOPRELOR : 3 005,69 € ;
- l'excédent de clôture 2017 : 21 719,27 €, (soit 40,8 % des recettes).

Plusieurs recettes n'ont pas été reconduites : la réserve parlementaire – Assemblée nationale, ainsi que la subvention du CCFD. De plus, l'OFII a procédé au derniers versements des sommes dues dans le cadre du contrat de sous-traitance passé avec l'AIEM pour l'instruction des dossiers présentés à l'OFPPRA par les demandeurs d'asile.

En matière de dépenses, la répartition est la suivante :

- les charges liées aux locaux, leur entretien et les assurances qui s'y rattachent : 11 652,22 €, (soit 27,6 % des dépenses) ;
- les charges liées au fonctionnement de l'Association (fournitures de bureau, petit matériel, photocopieurs, affranchissement, traductions...) : 27 392,26 €, (soit 64,8 % des dépenses) ;
- les frais d'inscription aux examens DELF : 3 225,00 €, (soit 7,6 % des dépenses).

Par ailleurs l'action du CASAM s'appuyant sur l'intervention d'accueillants bénévoles, ainsi que d'interprètes bénévoles, celle-ci a fait l'objet d'un calcul, qui se traduit par une estimation de 11 985 heures de travail, pour un coût de 199 821,24 € (au taux du SMIC et charges sociales comprises), soit 7,5 emplois - équivalent temps plein. Il convient également d'indiquer que le montant estimé des coûts financiers liés aux interventions des accueillants (dont les frais de déplacement), qui n'en demandent pas le remboursement, a été évalué à 12 895,00 € pour 2018. En définitive le montant de la valorisation du bénévolat a été estimé à 212 716,24 €.

Dans ces conditions, la prise en compte de ces éléments conduit aux résultats suivants rattachés au dernier exercice proprement dit : produits : 244 253,29 €, et charges : 254 985,72 € soit un résultat de : - 10 732,43 €. Toutefois grâce au disponible constaté au terme de 2017, qui était de + 21 719,27 €, l'exercice 2018 affiche, en définitive, un excédent de clôture de + 10 986,84 €, en baisse par rapport à 2017 (21 719,27 €), mais proche de celui constaté en 2016 (+10 487,83 €).

L'évolution des résultats obtenus nécessite donc, d'une part, la poursuite de l'effort déjà accompli pour assurer une maîtrise des charges, et, d'autre part le maintien du soutien financier des cotisants et donateurs, avec la recherche de nouveaux partenaires institutionnels. Il faut enfin rappeler que de tels résultats sont également rendus possibles grâce au rôle déterminant des membres du CASAM qui interviennent lors de l'accueil des demandeurs d'asile, assurent le traitement des dossiers ou donnent des cours de français, sans oublier les interprètes bénévoles.

Le Trésorier-Roger Minster

RAPPORT D'ORIENTATION

LE CONTEXTE

L'année 2018 a été marquée par le débat et l'adoption de la loi « Pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », promulguée le 10 septembre.

Le premier décret, publié le 14 décembre, précise quelques dispositions relatives à l'accélération du traitement des demandes d'asile, à l'amélioration des conditions d'accueil et au renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière, avec effet au 1er janvier 2019. Un deuxième décret précisant les dispositions relatives au séjour, à la nationalité et à l'intégration des étrangers en situation régulière, a dû être pris, pour effet au 1er mars.

Deux circulaires et deux instructions ministérielles ont accompagné cette mise en application des mesures nouvelles qui vont impacter les interventions futures du CASAM. En particulier, l'existence du recours non suspensif d'éloignement pour les demandeurs d'asile provenant de « pays d'origine sûrs » (75% des DA en Moselle), dont la première demande aura été rejetée par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), amènera une précarisation générale des personnes concernées et une augmentation de la charge d'accompagnement administratif et juridique assuré par les bénévoles du CASAM.

D'autre part, la loi du 28 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen (« Dublin 3 »), accompagnée du décret du 28 juin et de la régionalisation de la procédure vont également complexifier les démarches des demandeurs « dublinés », qui représentent plus du tiers des premières demandes de protection en France en 2018.

Par ailleurs, le décret du 28 décembre précise les conditions de refus et de retrait des prestations matérielles d'accueil et procède à des coordinations rendues nécessaires par l'application de la nouvelle loi. L'information ministérielle du 31 décembre, visant à conforter la structuration du parc d'hébergement et à organiser son augmentation, ainsi que la publication, à la même date du « Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et des Réfugiés de la Région Grand Est », ne semblent pas avoir pris toute la mesure de l'insuffisance du parc d'hébergement actuel. Pourtant, les statistiques publiées par l'Office français de l'immigration et l'intégration montrent, qu'en 2017, sur les 6 300 demandeurs d'asile bénéficiaires de l'Allocation de Demandeur d'Asile dans la région Grand-Est, près de 50% n'étaient pas hébergés dans des structures dédiées (CADA-HUDA). Si l'on rapproche ce chiffre du délai d'enregistrement moyen en GUDA au cours de l'année 2017 (22 jours !), on comprend mieux pourquoi un campement indigne a pu s'établir et se maintenir à Metz Blida durant 6 mois. Les mesures prévues en 2019 ne semblent pas suffisantes pour remédier à l'absence d'hébergement de nombreuses personnes.

Enfin, la poursuite de la régionalisation a amené l'OFII à lancer un appel d'offres pour les marchés publics des « Prestations de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile ». Pour le Grand-Est, c'est un groupement d'opérateurs, dont l'AIEM comme prestataire à Metz, qui a été retenu. Cette situation et la modification du cahier des charges des SPADA ont conduit à

la non-reconduction du contrat de sous-traitance que le CASAM avait passé avec l'OFII, par l'intermédiaire de l'AIEM.

Cela entraînera une baisse d'un tiers des recettes de fonctionnement du CASAM à partir de 2019 !

C'est dans ces conditions que le CASAM affrontera, en 2019, sa 30ème année d'existence.

En effet, le 18 mai 1989, quelques citoyens (personnes physiques) et quelques représentants d'associations (personnes morales) décidèrent de fonder le Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile de Moselle, dont les statuts furent déposés le 10 novembre 1989, au lendemain de la chute du mur de Berlin. L'année 1989, compte tenu de la situation géopolitique mondiale, marquera un pic d'entrées de demandeurs d'asile dans le pays : 61 000, contre 18 000 en 1981.

Cet anniversaire sera l'occasion de rendre hommage à tous ces hommes et ces femmes, bénévoles, qui, pendant de nombreuses années ont fait vivre l'hospitalité et la solidarité envers les réfugiés à Metz, de manière constante et efficace, en contribuant à leur accueil et à leur prise en charge, fournissant une véritable mission de service public et anticipant des structures qui, aujourd'hui, font partie de l'économie sociale et solidaire.

Une brochure historique relatant le rôle de tous ces acteurs (adhérents, donateurs, associations amies, administrateurs, bénévoles accueillants et enseignants, interprètes...) dans l'histoire du droit d'asile en France est en cours d'élaboration et sera publiée en novembre.

Une création théâtrale est en cours de réalisation avec la compagnie « Le Tourbillon », à partir de témoignages d'anciens bénévoles et de reportages dans nos permanences et cours actuels. Elle sera présentée à Metz, salle Braun, le samedi 29 juin, et à Séréfange, théâtre municipal, le vendredi 5 juillet.

Pour ne pas perdre de vue l'objet de notre association, une lecture-action, à partir de textes littéraires et de témoignages de réfugiés, présentée aimablement par Jean Marc Bourg, acteur de la compagnie « L'escalier », et une courte pièce, présentée aimablement par Hatem Hadawi, acteur syrien exilé de l'association « Baïtouna », seront également au programme.

Ce sera l'occasion d'une médiatisation de notre association en vue de faire augmenter le nombre de nos bénévoles et de nos donateurs. Ce sera aussi un grand moment de convivialité solidaire.

Ces festivités ne nous feront pas négliger nos interventions statutaires, et face aux nouveaux défis, nous devons adapter nos actions pour poursuivre leur efficacité.

LES ORIENTATIONS POUR 2019

L'aide administrative fournie aux demandeurs d'asile par nos accueillants s'est complexifiée du fait de l'application de la nouvelle loi. Aussi, nous devons adapter nos réponses aux besoins des demandeurs, pour être plus efficace dans notre prise en charge de leur suivi. Pour ce faire, nous allons :

- Actualiser le livret d'accueil, en y supprimant les informations obsolètes et en y intégrant des modèles de formulaires utilisables- premier outil à la disposition de chaque accueillant, il reste un aide-mémoire interne efficace et utile ;
- Préciser les conditions d'ouverture de dossiers : si l'accompagnement administratif et juridique dans la procédure d'asile (dossier OFPRA et recours CNDA) reste primordial, les recours contre les décisions de l'OFII de refus ou de retrait des Conditions Matérielles d'Accueil (allocation et hébergement) pourront être engagés; de même, les demandes de réexamen pour des DA déjà suivis par le CASAM pourront être introduites ;
- Développer notre réseau d'avocats, spécialistes du droit des étrangers, pour davantage de réactivité dans le suivi des recours (CNDA, OFII) ou dans le traitement de situations plus complexes (Obligation de quitter le territoire français, Demande d'admission exceptionnelle au séjour) ;
- Maintenir nos réunions mensuelles de coordination des accueillants et enseignants : celles- ci sont nécessaires pour régler les questions organisationnelles, mais aussi pour partager les expériences, notamment celles qui sont les plus déstabilisantes Emotionnellement ;
- Poursuivre la collaboration avec nos interprètes bénévoles, nos traducteurs indépendants et l'utilisation de la plate-forme LINO et maintenir la prise en charge des frais de traduction-interprétariat pour chaque dossier : lors des auditions par les accueillants, la présence des interprètes est nécessaire pour améliorer la compréhension des récits et préparer les arguments des mémoires ;
- Mettre en place une permanence d'accueil, sur rendez-vous, le samedi matin, au siège, pour fluidifier les réceptions de demandeurs et permettre aux personnes actives ou aux étudiants de s'investir bénévolement dans l'accueil ;
- Maintenir nos relations avec l'équipe de la LDH de Metz pour traiter des situations des personnes déboutées de l'asile et en demande de régularisation pour d'autres motifs, en développant également nos orientations vers l'antenne de la CIMADE, qui assure une permanence à Woippy depuis le mois dernier et l'association Migr'action d'Uckange, qui prend en charge les personnes issues de la demande d'asile du Nord de

la Moselle.

Notre fonctionnement régulier nécessite quelques adaptations, pour se conformer à la législation sur les associations ou à de nouvelles contraintes sociétales et collectives.

Ainsi, nous devons :

- Adopter des pratiques plus soucieuses de l'environnement en diminuant l'utilisation du papier, en le recyclant systématiquement et en diminuant les envois postaux d'informations ; cela nous permettra, du même coup de baisser nos dépenses sur les postes « photocopies » et « affranchissements » ;
- Poursuivre la mise en conformité avec le Règlement général de protection des données après avoir désigné une Déléguée à la protection des données, adopté des mesures d'encadrement de la collecte, l'usage et la suppression des données, sécurisé les dossiers et les archives, cartographié les données numériques, il reste à déclarer le tout à la CNIL. Un registre des traitements des données numériques sera tenu; tous les fichiers de données personnelles utilisés au CASAM seront sécurisés.

L'apprentissage du français pour les personnes étrangères est un facteur important d'intégration et reste un de nos pôles principaux d'intervention. Nous réaffirmons le droit d'accès, sans conditions, pour toute personne, à des actions d'apprentissage de la langue. Quelques modalités d'organisation ont été précisées :

- Les cours de français dispensés par les bénévoles du Casam sont ouverts à tous les étrangers, avec une priorité donnée aux demandeurs d'asile en procédure. En cas de sureffectif, les étudiants seront dirigés vers des associations partenaires du RESAM.
- Sous condition d'assiduité aux cours, mesurée par la tenue d'un cahier de présence, les tests d'orientations et les inscriptions au DELF seront réalisés par les responsables des équipes. Les frais d'inscription seront pris en charge pour les demandeurs d'asile, ou par décision discrétionnaire du bureau du Casam (après adhésion à l'association).
- Tous les enseignants seront invités à participer à une réunion plénière de rentrée pour prendre connaissance des modalités pratiques d'organisation de l'année et à une réunion de bilan après les examens. Ils seront invités à suivre une séance de formation aux techniques pédagogiques du FLE, organisée à l'interne ou par le centre municipal, lorsqu'il verra le jour !
- Les cours seront répartis en deux pôles (centre-ville/Borny et boutique-solidarité/autres) dont l'organisation technique sera autonome.

Pour permettre une réelle émancipation individuelle, d'autres besoins humains doivent être aussi pris en compte, notamment:

- Proposer, au cours du premier entretien, à chaque personne suivie, un « kit » d'informations de services divers, pratiques (comment se déplacer, où manger, où se

soigner, où se poser, etc..) ou culturels (par ex. cours de français, ateliers de théâtres, médiathèques, etc.) ;

- Préparer l'insertion par le travail, dont l'accès est possible six mois après le dépôt de la demande d'asile, en poursuivant nos actions de conseil (par des bilans de compétences ou des rédactions de CV) et d'orientation vers des partenaires, avec lesquels nous avons établi des relations ;
- Renforcer l'accès à la culture des DA en privilégiant des partenariats adaptés, permettant de dépasser certains obstacles techniques : éloignement, transport, horaires, langue, etc., et impliquant les personnes concernées. Pour ce faire, leur participation aux ateliers El Warsha sera encouragée ;
- Lutter contre le sentiment d'inutilité et d'ennui, source de mal-être, et contribuer à une meilleure socialisation, en aménageant un espace de convivialité créatif et ludique, en particulier en direction des femmes, avec ou sans leurs enfants.

Nos relations avec les services publics et les associations prestataires seront maintenues, dans le respect total de notre indépendance. Elles contribuent à davantage de compréhension et d'efficacité dans la gestion des questions liées à l'asile.

Avec les services de l'État (Préfecture, Direction Régionale de l'OFFI, Direction Départementale de la Cohésion Sociale), nous ferons valoir les acquis de notre pratique concrète et de notre connaissance intime des réalités humaines des exilés, dépassant les considérations gestionnaires. La mise en place, par la préfecture, d'une communication régulière, par courriel, devrait faciliter le traitement de dossiers individuels. Nous participerons aux réunions d'échanges et de bilan proposées. Nous sommes également prêts à participer à la commission de concertation sur le schéma régional d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés, lorsqu'elle sera instituée.

Nous maintiendrons nos relations régulières avec l'AIEM, gestionnaire du premier accueil, étape fondamentale de l'accès aux droits. L'absence de convention, pour l'instant, ne doit pas empêcher la continuité des échanges d'informations sur les dossiers, en particulier OFPRA, que nous prendrions en charge, dans l'intérêt de demandeurs d'asile.

Nous allons développer nos relations avec les gestionnaires et professionnels des centres d'accueil (assistantes sociales des CADA-HUDA), pour mieux coordonner les prises en charge des demandeurs d'asile, en fonction des missions cadrées par le nouveau cahier des charges de ces centres. Les informations réciproques et les contacts réguliers devraient permettre de rendre plus efficace les interventions de chacun. Une première réunion de travail et d'échanges, fructueuse, a eu lieu avec l'Association pour l'Accompagnement, le Mieux-être et le Logement des Isolés, du réseau Batigère. Elle devrait se poursuivre par une collaboration régulière.

Notre présence au « Carrefour des solidarités », antenne du CCAS de la Ville, fera l'objet d'un bilan en septembre prochain, en vue de la poursuite de notre permanence et du renouvellement de la convention. Nous poursuivrons nos conseils d'orientation vers ce lieu

d'accueil de jour pour, notamment, les questions d'hébergement d'urgence. Par ailleurs, nous solliciterons le CCAS pour toute autre question de précarité (domiciliation, aides financières et sociales, etc....) subie par le public qui nous rend visite.

Nos interventions extérieures doivent également être adaptées et modernisées, tout en gardant une priorité sur la popularisation de nos actions, sans pour autant, médiatiser à outrance, certaines situations.

Pour ce faire, en plus d'une refonte de notre site Internet, nous allons créer un magazine numérique semestriel centré sur la vie et les actions du CASAM. Il sera transmis à chaque adhérent et disponible en ligne. La diffusion de « La lettre aux adhérents et aux associations qui nous soutiennent » doit également évoluer vers davantage de numérisation.

Le rôle éducatif sera mis en évidence par des interventions dans les établissements scolaires, en privilégiant les lycées, avec des demandeurs d'asile témoins, sous réserve d'une préparation par les équipes pédagogiques concernées.

La participation au RESAM, dans les divers groupes de travail, sera poursuivie dans la limite de nos pôles de compétences, avec comme souci principal, le combat pour le respect de la dignité humaine des réfugiés.

Le CASAM maintiendra son investissement national dans la Coordination Française pour le Droit d'Asile, qui constitue une aide précieuse en matière juridique, administrative et statistique, et dans la Fédération des Acteurs de la Solidarité, qui nous permet de prendre part aux débats et positionnements nationaux.

Pour mettre en œuvre ces orientations, un tiers du CA est renouvelé. Il est de sa responsabilité de prévoir, en son sein et dans le nouveau bureau, une nouvelle répartition des tâches.